

Avignon, le 2 octobre 2014

Le directeur académique adjoint
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs
Mesdames et Messieurs les Principaux
Mesdames et Monsieur le directeur de CIO

Secrétariat

Référence

Dossier suivi par
Véronique Valdivia-Garcia
Téléphone
04 90 27 76 06
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
ce.cabinet-ia84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Plan Vigipirate (vigilance)

La posture actuelle Vigipirate (vigilance) est active depuis le 4 juillet. Compte tenu du risque lié à la participation de la France à une coalition militaire des mesures de renforcement de la vigilance et de la protection ont déjà été prises sur le territoire national.

En ce qui concerne les établissements scolaires, aucune mesure supplémentaire n'est d'actualité. Cependant je vous demande d'être extrêmement vigilant en ce qui concerne les points 7 et 11.

Pour ce dernier, il convient d'être attentif aux informations du ministère de l'Intérieur et du quai d'Orsay pour les voyages à l'étranger.

Michèle VANDREPOTTE



Pour mémoire en pièce jointe : la liste des points de vigilance



Mesures en vigueur intéressant les établissements de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à adapter en fonction de l'analyse de vulnérabilité locale.

2/2

1. Disposer d'une chaîne d'alerte et d'information la plus large possible, la vérifier et la tester régulièrement ;
2. Tester annuellement la liaison en condition réelle avec Radio France et France Télévision ;
3. Elaborer et mettre à jour un plan de continuité ;
4. Identifier les zones internes en fonction de leur sensibilité et en réglementer l'accès ;
5. Réglementer le stationnement et/ou la circulation aux abords des installations et bâtiments ;
6. Surveiller les abords des installations et bâtiments ;
7. Surveiller les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (dont le courrier) ;
8. Surveiller la circulation interne des bâtiments et installations ;
9. Contrôler les abords des installations et bâtiments ;
10. Restreindre voire interdire le stationnement et/ou la circulation aux abords des installations et bâtiments désignés ;
11. Tenir compte des mesures prises en matière de transport, de rassemblements ou de sécurité des élèves lors des déplacements et voyages en France et à l'étranger.

POLE 1^{ER} DEGRE - MOYENS - RH

Le 2/10/2014

Candidatures à des postes dans les établissements d'enseignement français en Andorre au titre de l'année scolaire 2015-2016

Référence : BO n° 36 du 23/09-2014

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Chantal COURTIN (04.90.27.76.44)
Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°36 du 2 octobre 2014 portant mention des conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants à **un poste dans les établissements français en Andorre.**

Attention :

Date limite de réception de la lettre de demande de dossier de candidature adressée directement à la mission outre-mer-Andorre : 22 décembre 2014 inclus.

Envoi du dossier, par la voie hiérarchique, à la Direction Académique - Pôle 1^{er} Degré, en double exemplaire pour le 23 janvier 2015, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{ER} Degré - Moyens - RH

POLE 1^{ER} DEGRE - MOYENS - RH

Le 3/10/2014

Mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants du premier degré spécialisés – rentrée d'août 2015

Référence : BO n° 32 du 4/09/2014

Destinataires : enseignants spécialisés du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Chantal COURTIN (04.90.27.76.44)
Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°32 du 4 septembre 2014 portant mention des conditions de dépôt et de traitement des candidatures des personnels enseignants spécialisés du premier degré à **un poste en Polynésie française** à la rentrée scolaire d'août 2015.

Attention :

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site SIAT ; il devra être transmis dûment complété et signé, en double exemplaire, au supérieur hiérarchique direct, accompagné des pièces demandées pour le **28 novembre 2014**, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{ER} Degré - Moyens - RH

POLE 1^{ER} DEGRE - MOYENS - RH

Le 3/10/2014

Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des enseignants du premier degré spécialisés – rentrée de février 2015

Référence : BO n° 32 du 4/09/2014

Destinataires : enseignants spécialisés du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Chantal COURTIN (04.90.27.76.44)
Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°32 du 4 septembre 2014 portant mention des conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants spécialisés du premier degré à **un poste en Nouvelle-Calédonie** à la rentrée scolaire de février 2015.

Attention :

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site SIAT ; il devra être transmis dûment complété et signé, en double exemplaire, au supérieur hiérarchique direct, accompagné des pièces demandées pour le **mardi 14 octobre 2014**, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{ER} Degré - Moyens - RH

POLE 1^{ER} DEGRE - MOYENS - RH

Le 3/10/2014

Candidatures à un poste relevant de la Mission Laïque Française et de l'Association Française Franco-Libanaise pour l'Education et la Culture rentrée scolaire 2015-2016

Référence : BO n° 31 DU 28/08/2014

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Chantal COURTIN (04.90.27.76.44)
Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°32 du 4 septembre 2014 portant mention des conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants à un **poste relevant de la mission laïque française et de l'association franco-libanaise pour l'éducation et la culture.**

Attention :

Les candidats doivent saisir impérativement leur demande sur le formulaire téléchargeable en ligne des sites de la MLF et de l'AFLEC du 4 septembre au **30 octobre 2014.**

En complément de ce dossier saisi en ligne, les candidats doivent envoyer les pièces demandées directement au siège de la MLF ou de l'AFLEC.

La procédure de recrutement/détachement est totalement gérée par la DGRH du MENESR.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{ER} Degré - Moyens - RH